Décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale

Circulaire ministérielle du 13 juin 2022 relative à l'extrait du fichier central en vue de l'acquisition/l'adoption ou rachat d'un animal conformément à l'article D.144 du Livre 1er du Code de l'Environnement et à l'article 46 du Code Wallon du Bien-être Animal

Accord de communication du numéro de registre national au Service Public de Wallonie Agriculture Ressources Naturelles Environnement

Je soussigné(e) Madame/Monsieur[1]..... (Nom et prénom),

domicilié(e) à .....

Autorise

le service communal à communiquer mon numéro de registre national complet au Service Public de Wallonie Agriculture Ressources Naturelles Environnement afin de contrôler que je ne suis ni sous le coup d'une interdiction de détention d'un animal ni sous le coup d'une déchéance du permis de détenir un animai en application de l'article D.46 du Code Wallon du Bien-être Animal et de l'article D.144 du livre 1er du Code de l'Environnement.

Doische, le .....

Pour approbation

[1] Biffer la mention inutile